

L'arrêté du 06-08-2021 (JO du 08-08-2021) fixe les conditions d'admission en section internationale.

**OBJECTIF**

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter le Baccalauréat Français International (BFI).

**PUBLIC CONCERNE**

Les élèves de 3<sup>e</sup>.

**CONDITIONS D'ACCES**

Elève de nationalité française :

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée

Élève issu de l'étranger :

- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

**LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES**


ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1 <sup>er</sup>	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande ( <b>sections payantes</b> )
Lycée Evariste Galois	Noisy le Grand (93)	Britannique
Lycée internationale de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy le Grand (93)	Américaine / Brésilienne Arabe / Chinoise
Lycée Edouard Branly	Nogent sur Marne (94)	Britannique

**PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX**

**Du 19  
novembre  
au  
24 janvier**

**Constitution et transmission du dossier de candidature**

- Complètent le dossier en y **joignant obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Envioient le dossier complet à l'établissement souhaité avant le **24 janvier** (cachet de la poste faisant foi).

 Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

**Dès le  
25 mai**

**À réception des résultats de la commission d'admission**

- Confirment leur choix dans le cadre du téléservice Affectation (TSA) pour les élèves déclarés admis.

**PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

**Du 19  
novembre  
au 24  
janvier**

**Communication et constitution des dossiers de candidature**

- Informe les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2<sup>de</sup> section internationale.
- Complète chaque dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisit **obligatoirement**, à partir du 03/12, la candidature dans l'application **CIBEL**, accessible via le portail ARENA, avec report impératif du numéro généré sur le dossier (*cf. mail du 19/11*).
- Remet le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

**Dès le  
25 mai**

**Vérification dans Affelnet-Lycée : mise en cohérence des vœux et des résultats d'admission**

- Élèves **admis** : **formulation du vœu** (seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission)
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : **formulation du vœu** en plus des vœux de 2<sup>de</sup> GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.
- Élèves **non admis** : saisie des vœux de 2<sup>de</sup> GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au  
24 janvier  
(cachet de la  
poste faisant  
foi)

### Réception des dossiers

- Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** à partir du 03/12 dans l'application **CIBEL**, accessible via le portail ARENA, avec report du numéro généré sur le dossier (cf. mail du 19/11).
- Les candidatures issues de l'académie de Créteil sont saisies dans CIBEL par les établissements d'origine.

Jusqu'au  
14 février

### Recensement des dossiers

- Télécharge le fichier des candidatures via l'application CIBEL
- Vérifie les conditions d'admission pour chaque dossier reçu

18 février

- Organise et convoque les élèves éligibles à l'examen écrit

Mercredi  
09 mars

### Test d'admissibilité (épreuve écrite de langue étrangère)

- 9h30 : épreuves Allemande, Arabe, Brésilienne, Chinoise
- 14h30 : épreuves Américaine, Britannique

Avant le  
1er avril

**Transmission** au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus pour le test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission d'harmonisation académique d'admissibilité du 06 avril**.

Dès le  
08 avril

### Envoi des convocations pour le test d'admission

- Réceptionne la liste arrêtée des admissibles,
- Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus

Du 19 au 22  
avril

**Test d'admission** : passage de l'épreuve orale

Avant le  
12 mai

**Transmission** au SAIO (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus suite au test oral (à l'aide du fichier actualisé), en vue de la **commission d'harmonisation académique d'admission du 18 mai**.

À partir du  
25 mai

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé,...) pour chaque élève formulant un vœu de 2<sup>de</sup> internationale. Toutefois, cette saisie ne garantit l'affectation de l'élève que si le vœu concerné est positionné en rang 1.

## PROCEDURE AU NIVEAU DES DSDEN

Mercredi  
16 février

**Groupe de travail départemental avec les EPLE d'accueil** relatif à la vérification du niveau de langue requis pour les candidats

À partir du  
25 mai

### Communication des résultats d'admission à l'issue de la commission académique

- Représentants légaux
- Etablissements d'origine

## PROCEDURE AU NIVEAU DU SAIO

Mercredi  
06 avril

### Commission académique d'harmonisation d'admissibilité

- Valide les élèves admissibles au vu du résultat du test écrit et de l'examen du dossier, en fonction des critères :
  - **pédagogiques** : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ;
  - **géographiques** : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ;
  - **sociaux** : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.

Mercredi  
18 mai

### Commission académique d'harmonisation d'admission

- Valide les élèves admis dans les sections internationales de l'académie.

À partir  
du 23 mai

### Envoi aux DSDEN les listes arrêtées

- Elèves admis en liste principale
- Elèves inscrits en liste supplémentaire
- Elèves non admis

## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée de la campagne 2022.